



Village dynamique

Les réflexions des
projets !



Village en expansion

À la faveur de ses
nouveaux habitants



Vie Gynoise

Tradition et
modernisme



Sport et jeunesse

Vivre à Gye

Bulletin Municipal 2024



Édition 2023-2024

Gye, entre Histoire, Culture et Dynamisme.

Sommaire

1. Présentation du conseil municipal.....	1
2. Vie municipale.....	2
2.1.Le budget municipal 2023 en 4 points.	2
2.2.État civil.	4
2.3.Nouveaux arrivants.	4
2.4.Recensement de la population.	5
2.5.Cérémonie du 11 novembre.	6
2.6.Fleurissement du village & marché aux fleurs.	7
3. Sports, nature et festivités.....	8
3.1.Accès aux espaces naturels et à la forêt.	8
3.2.Course à pied.	8
3.3.Un gynoï au Dakar.	9
3.4.Fête du village.	10
3.5.CCAS.	10
4. Anim'A'Gye.....	11
5. Bibliothèque - Les Gy'Stoires.....	13
6. Vie pratique & civisme.....	14
7. Salle des fêtes.....	15
8. Projets en réflexion.....	15
8.1.Aire de jeux.	15
8.2.Voirie.	15
9. École.....	16
9.1.Syndicat scolaire - La Marelle.	16
10.Vie en collectivité.....	17
10.1.Amélioration de l'habitat.	17
10.2.Vigilance cambriolage.	18
10.3.Ordures ménagères.	19
10.4.Tri des déchets alimentaires.	20
10.5.Lingettes	21
10.6.Affouage.	21
11. Notes.....	22



18 rue de la fontaine
54113 Gye

03 83 62 55 95

mairie.gye@wanadoo.fr

www.mairie-gye.com



Horaires d'ouvertures :

Lundi de 09h à 12h

Jeudi de 16h30 à 18h30

Le mot du maire



Chères gynoïses, chers gynoï,

Cette année, je ne vous parlerai pas d'actualité; nous en entendons parler par l'intermédiaire des médias.

En point marquant, nous aurons le recensement de la population entre le 18 janvier 2024 et le 17 février 2024.

Notre agent recenseur sera mademoiselle **GEISEL** Louise.

Elle sera munie d'une carte d'agent recenseur.

Merci de l'accueillir chaleureusement.

Elle pourra si besoin vous aider à remplir les documents qu'elle aura préalablement distribués à chaque foyer.

Les travaux à venir pour 2024 sont :

- Début de mise en conformité du service incendie;
- Programme entretien des voies communales;
- Restructuration du terrain de jeux avec aménagement du City stade.

Nous accueillerons le comice agricole jumelé avec la brocante le **19 mai 2024**.

Nous aurons besoin de bénévoles, nous vous remercions par avance pour votre mobilisation.

Enfin, merci à ceux qui œuvrent pour le bien-être de tous : Anim'A'Gye, les Gy'Stoires, le fleurissement communal ou des particuliers, les décorations de Noël, ...

L'ensemble des conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2024 pleine de bonheur, de réussite dans vos projets et surtout une bonne santé.

Michel **NOISSETTE**,
Maire de Gye.

Directeur de publication : Michel NOISSETTE.

Rédacteurs : Membres de la commission communication.

Maquette et mise en page : David RAMBEAU.

Impression : Mairie de Gye.

Parution : Janvier 2024



1. Présentation du conseil municipal.



Michel **NOISETTE**

Maire de Gye

Retraité agricole

- Finances
- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Fêtes et cérémonies
- Communication - Sécurité - Cadre de vie
- CC2T
- SMETS
- Syndicat scolaire (suppléant)



Christophe **GEISEL**

1er Adjoint

Vice-président du syndicat scolaire

Délégué au syndicat des eaux

Directeur général adjoint de la communauté de commune du pays de Colombey et du sud toulinois

- Finances
- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Communication - Sécurité - Cadre de vie
- CC2T
- SMETS
- Syndicat scolaire



Daniel **BOUCHON**

Conseiller municipal

Retraité de la fonction publique territoriale

- Fêtes et cérémonies
- Bois



Emilie **BOUVARD**

Conseillère municipale

Gestionnaire technique dans l'immobilier tertiaire

- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Listes électorales



Maxime **CHARLES**

Conseiller municipal

Maitre d'oeuvre en bâtiment

- Finances
- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Syndicat scolaire



Laurent **HASSOUX**

Conseiller municipal

Exploitant agricole

- Bois
- SMETS (suppléant)



Valentin **PLONGUÉ**

Conseiller municipal

Exploitant agricole

Chargé d'expérimentation dans une coopérative agricole.

- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Bois
- Correspondant défense



David **RAMBEAU**

Conseiller municipal

Chef de projet process organisation

- Travaux infrastructures - Appel d'offres
- Communication - Sécurité - Cadre de vie
- Syndicat scolaire



Anthony **RENAUX**

Conseiller municipal

Conseiller en assurances

- Finances
- Communication - Sécurité - Cadre de vie



Karine **VANTILLARD**

Conseillère municipale

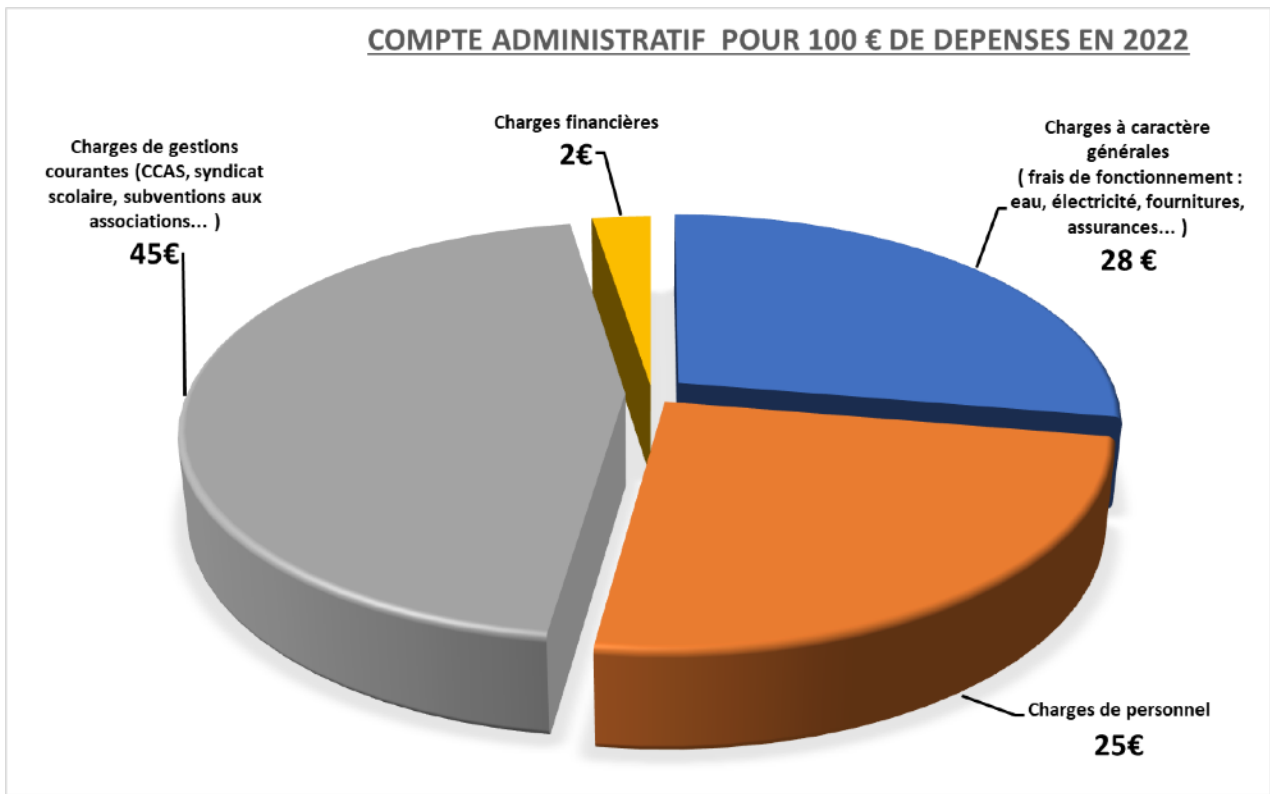
Secrétaire médicale

- Finances
- Fêtes et cérémonies
- Communication - Sécurité - Cadre de vie

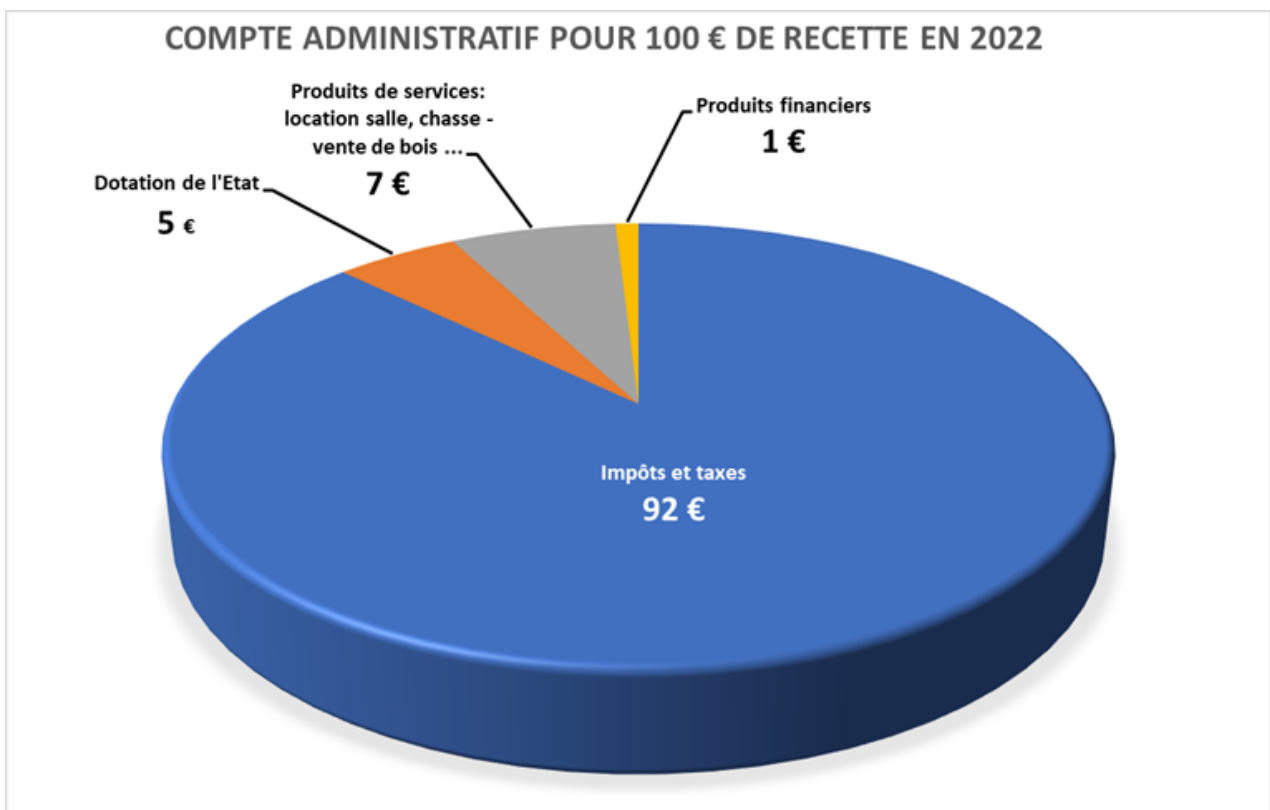
2. Vie municipale

2.1. Le budget municipal 2023 en 4 points.

2.1.1. Les secteurs de dépenses pour 100 euros.



2.1.2. Les secteurs de recettes pour 100 euros.



2.1.3. Pas d'augmentation des taux communaux.

Comme s'est engagé le Conseil Municipal : Pas de hausse des taux communaux durant le mandat. Il est bon à savoir que la hausse des taux communaux a concerné seulement **14 %** des municipalités de France.

« Entre 2022 et 2023, les communes ont largement reconduit leurs taux de fiscalité directe locale », constate une étude qu'a publiée la Direction Générale des Finances Publiques.

Et lorsqu'il y a eu des augmentations de taxe foncière, elles ont été « majoritairement inférieures à un point ».

2.1.4. Une dette maîtrisée.

Gye affiche une gestion financière équilibrée avec une dette par habitant de **841 €**.

Cette maîtrise de l'endettement témoigne de la responsabilité financière de la commune.

	Montant	Montant par habitant	Moyenne des villages de 250 à 500 habitants
Encours de la dette	232 050 €	841 €	194 098 €
Aide aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques	0 €	0 €	0 €
Annuité de la dette	37 520 €	136 €	32 110 €
Capacité de désendettement	4,6 ans	-	5,7 ans

2.2. État civil.

Découvrez dans le tableau récapitulatif, les événements marquants de 2023 qui ont façonné le tissu social de notre village.

Naissances	<ul style="list-style-type: none">• Elio, Théo, Quentin DELL'ESSA• Lucie, Emilie, Marine MARIE SANGARE• Aëlis, Rose, Aliciat PETIT• Lara YILMAZ• Giulia, Anne-Sophie ROYER• Lea, Mathlide RUS• Olga, Kim, Chantal HENG	<p>le 16 février 2023</p> <p>le 26 mai 2023</p> <p>le 19 juin 2023</p> <p>le 02 octobre 2023</p> <p>le 27 novembre 2023</p> <p>le 10 décembre 2023</p> <p>le 29 décembre 2023</p>
Mariage	<ul style="list-style-type: none">• Charlotte COLLET et Jean Nicolas DEFOSSEZ	<p>le 23 juillet 2023</p>
Décès	<ul style="list-style-type: none">• Nathalie HASSOUX née PICHANCOURT	<p>le 10 octobre 2023</p>

2.3. Nouveaux arrivants.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants ayant emménagé sur la commune durant l'année 2023.

Votre arrivée contribue à renforcer la diversité et la vitalité de notre village.

Nous mettons à votre disposition les services administratifs pour faciliter votre intégration et répondre à toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir, n'hésitez pas à passer en mairie pour plus d'informations, ou pour vous faire connaître.

Rue saint Mansuy	<ul style="list-style-type: none">• Madame et Monsieur JACQUEMIN• Madame FERRY• Monsieur BRABANT et monsieur HAMANN
La Ruelle	<ul style="list-style-type: none">• Madame BEAUCHOT et Monsieur MULOT
Rue de la Fontaine	<ul style="list-style-type: none">• Madame TOUSAUTIEN et Monsieur WESTERMANN.

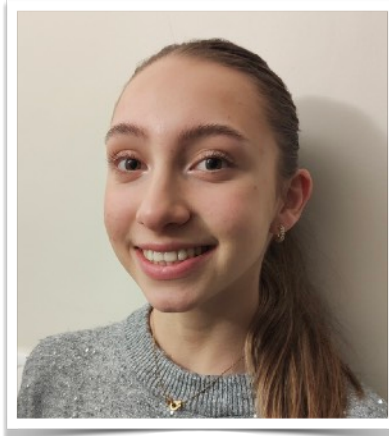
2.4. Recensement de la population.

Du 18 janvier au 17 février 2024, une campagne de recensement de la population du village va être réalisée.

C'est un devoir civique simple, obligatoire et utile à tous.

Vous serez sollicité pour participer au recensement 2024 de la population, c'est à cette occasion que Louise **GEISEL** sera votre agent recenseur. Dotée d'une carte officielle, Louise passera dans chaque foyer pour vous remettre les questionnaires.

Les réponses pourront se faire soit par Internet¹, soit sur les documents remis.



Pour informations :

Le recensement de la population concerne l'ensemble des habitants de France, mais sa fréquence varie selon les communes. Pour celles de moins de 10 000 habitants comme celle de Gye, il a lieu tous les 5 ans et englobe toute la population.

Réalisé par l'INSEE² et les communes, le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune, fournissant des données précieuses sur les caractéristiques de la population telles que l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, et les conditions de logement.

Ces informations guident la prise de décision pour des projets locaux, influençant la participation de l'État au budget des communes, la composition du conseil municipal, le mode de scrutin, etc.

La résidence principale est la seule concernée, et la réponse aux questionnaires est obligatoire.

Le recensement en 2024 pour les communes de moins de 10 000 habitants aura lieu **du 18 janvier au 17 février** en France métropolitaine, aux Antilles, et en Guyane.

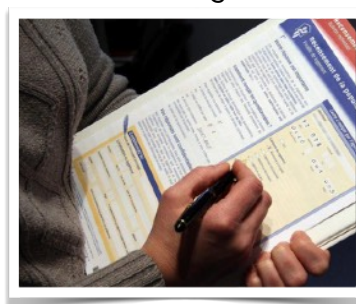
L'agent recenseur, identifiable par une carte tricolore signée par le maire, déposera une

lettre du maire quelques jours avant son passage.

La réponse par internet³ est encouragée, mais en cas d'indisponibilité, l'agent remettra des documents physiques à remplir et à renvoyer à la mairie ou à la Direction régionale de l'INSEE, il vous sera alors demandé :

- Une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement;
- Autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle;
- des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, turc);
- Tous les documents du recensement de la population sont disponibles sur le site dédié au recensement (notices, bulletins individuels, feuilles de logement);

Il est important de noter que le recensement est **gratuit** et qu'aucune demande d'argent ne peut être, et les dates spécifiques de passage seront convenues avec l'agent recenseur.



¹ <https://questionnaire.le-recensement-et-moi.fr/menage/>

² <https://www.insee.fr/fr/information/2008354>

³ <https://le-recensement-et-moi.fr>

2.5.Cérémonie du 11 novembre.

Le 11 novembre, journée de commémoration nationale, revêt une importance majeure dans notre histoire collective.

Cette date symbolique marque la fin de la Première Guerre mondiale en 1918 et honore le sacrifice des soldats tombés au combat.

En cette journée du souvenir, nous nous rassemblons pour rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la paix.

La cérémonie officielle qui accompagne cette commémoration a une touche solennelle particulière. Elle se déroule dans un esprit de recueillement, avec un moment de dépôt de gerbes, de minute de silence et de lecture.

Cette année, nous exprimons notre profonde gratitude envers les enfants de la commune qui ont participé à la cérémonie en entonnant la Marseillaise. Leur présence et leur engagement ajoutent une dimension marquante à cet hommage, renforçant l'importance du devoir de mémoire pour les générations futures.

C'est également une manière touchante de souligner l'unité et la continuité dans notre quête commune pour la paix.



2.6. Fleurissement du village & marché aux fleurs.

Le fleurissement des communes apporte des avantages diversifiés : embellissement visuel, atmosphère apaisante, contribution à la biodiversité et renforcement du lien social.

Au-delà de l'aspect esthétique, il crée un environnement équilibré, sain, et agréable, bénéfique à la qualité de vie du village.

Chaque année, la commune organise le marché aux fleurs sur le parvis situé derrière la mairie.

Dans le cadre de cet événement, la commune s'engage à soutenir financièrement les habitants du village au moment de leurs achats.



Concrètement, cela signifie que lorsque les gynoïses effectuent des achats de fleurs sur le marché, la commune intervient en prenant en charge **30 %** du montant total de leurs dépenses.

Cependant, cette contribution municipale est plafonnée à un maximum de **100 €**.

Ainsi, les habitants peuvent bénéficier d'un soutien financier appréciable pour agrémenter leurs espaces verts et participer activement à l'embellissement de la commune.

3. Sports, nature et festivités.

3.1. Accès aux espaces naturels et à la forêt.

L'accès aux espaces naturels et à la forêt revêt une importance centrale dans notre bien-être collectif.

Ces zones offrent des bienfaits tant sur le plan physique que mental, procurant un refuge régénérant éloigné du tumulte de nos vies actives.

Toutefois, pour assurer la pérennité de ces espaces, il est crucial de les gérer de manière responsable, en établissant un équilibre harmonieux entre l'affluence humaine et la préservation de la biodiversité.

Au-delà de la simple jouissance individuelle, la dimension du partage entre les différents utilisateurs prend une place prépondérante.

Ce partage doit s'opérer dans le respect mutuel, où chaque personne contribue à préserver la quiétude des lieux et à minimiser son impact sur l'environnement.

En favorisant un accès équilibré et conscient, nous œuvrons ensemble à préserver ces écrans de verdure naturels, créant ainsi un héritage durable pour les générations à venir.



3.2. Course à pied.

On les appelle, coureurs, joggers, runners, trailers, pratiquant de la course à pied,... bien plus qu'un simple exercice physique, c'est une véritable aventure pour ceux qui décident de se lancer à la conquête du bitume ou à travers les chemins de nos campagnes.

Que ce soit pour la santé, le défi personnel ou le pur plaisir de courir, cette activité ancestrale continue de séduire des millions de personnes à travers le monde.

À Gye, vous avez dû croiser quelques-uns de nos voisins s'adonner à cette activité. Certains ayant même quelques palmarès à leur actif ! D'ailleurs, une équipe gynoïse s'est distinguée à l'ekiden de Toul (marathon en relais) en octobre sans but de performance, mais pour le simple plaisir de courir et de se réunir.

Monsieur Jean-Michel **METOIS**, lui-même pratiquant, propose de se réunir, pour partager un moment sportif ensemble. Il n'y a donc pas de notion de niveau, que vous soyez curieux, novice ou expert, les parcours, distance et temps seront adaptés en fonction des participants du jour.

Si vous êtes intéressé par cette pratique, merci de le contacter par mail :

gyecourseapied@gmail.com

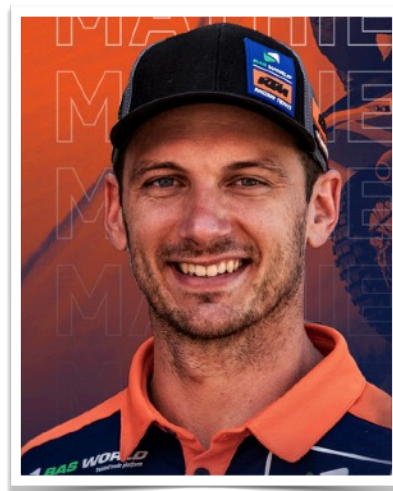


3.3. Un gynoïis au Dakar.

Enfant du village devenu fierté, Mathieu **DOVEZE** participe pour la 4ème fois au Rallye du DAKAR.

Mathieu a travaillé dur durant l'année 2023, pour participer à cette 47ème édition. Il a fait appel à des préparateurs physiques et mentaux spécialisés pour ce genre d'épreuve.

Changement de team, nouvelle moto, il se présente sous de nouvelles couleurs. Il travaille depuis le rallye du Maroc en octobre dernier avec la team Bas world KTM© racing, team support de l'usine autrichienne KTM©.



Le départ du Dakar a été donné le 5 janvier dernier dans la ville de Alula en Arabie Saoudite. Mathieu a pour objectif de se rapprocher des meilleurs spécialistes du rallye-raid, et on le lui souhaite !

Mathieu s'est élancé pour 12 étapes et 14 jours de course, 5000 kilomètres de spéciales (parcours chronométrés) soit 7860 kilomètres au total à parcourir.

N'hésitez pas à le suivre sur la chaîne TV L'Equipe pour retrouver ses exploits ou sur ses réseaux sociaux pour l'actualité Facebook et Instagram en tapant « Mathieu DOVEZE ».



⁴ Images d'illustrations propriété de Mathieu DOVEZE.

3.4. Fête du village.



Comme le veut la tradition depuis 2014, la municipalité profite de la fête du village, organisée chaque année sur le dernier week-end d'août, pour offrir un repas à l'ensemble des villageois.

Et ce moment de convivialité remporte toujours un franc succès. Les gynoï profitent pleinement de cette fête jusqu'au bout de la nuit, animée par un DJ gynoï et illuminée par un magnifique feu d'artifice.

Les enfants s'amuse en multipliant les tours de manège le samedi soir et le dimanche.

3.5. CCAS⁵.

Cette année, **32 colis** ont été distribués, trois de plus que l'année précédente.

Point notable, monsieur Daniel **BOUCHON**, conseiller municipal et membre du **CCAS**, fait partie des personnes qui ont reçu avec plaisir un colis pour la première fois !

À noter qu'à partir de 2024, le conseil a voté par délibération la suppression du CCAS.

Cette délibération, en date du 25 septembre 2023, fait suite aux conseils établis par le **SGC⁶** de Toul et de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale⁷, levant l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de créer un **CCAS**.

Toutefois, la commune de Gye s'engage à maintenir le lien qu'il existe avec nos aînés et poursuivra l'attention qu'il leur est particulièrement portée pour 2024. Pour plus de convivialité, nous programmerons un repas festif pour les gynoï âgés de plus de 65 ans et leur conjoint(e). Un colis sera proposé aux personnes ne pouvant pas participer à cette journée chaleureuse.



⁵ Centre Communal d'Action Sociale

⁶ Service de Gestion Comptable

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-portant-sur-nouvelle-organisation-territoriale-republique-notre>

4. Anim'A'Gye.



Anim'A'Gye continue à animer le village par des activités destinées tant aux enfants et adolescents qu'aux adultes.

Parmi les manifestations, nous retrouvons : le défilé du Carnaval, la chasse aux œufs à Pâques, la brocante, le Bar'A'Gye durant toute la saison estivale avec la participation d'adolescents volontaires du village pour les tartes flambées, Halloween, le Bar d'hiver, la Saint-Nicolas.

Une activité tricot est en place et a lieu un mercredi soir sur deux.

Un sondage pour des cours de pâtisserie le dimanche matin ne s'est pas révélé fructueux, les réflexions pour la mise en place de cette activité sont donc abandonnées.

Un second sondage est en préparation pour des cours de cuisine le samedi matin. Nous attendons les réponses pour confirmer cette activité, la participation d'au moins six personnes est nécessaire..

Nous pensons à bien d'autres manifestations comme un repas festif, des randonnées, des sorties, des jeux ou challenges (concours de pétanque par exemple)..., mais nous manquons de membres au sein de l'association pour organiser tout cela

⇒ **Il s'agit là d'un appel à bénévoles pour étoffer notre équipe !**

Membres du bureau

Président

Fabien **Vantillard**

Trésorière

Mariannick **Baudy**

Pôle jeunesse

Emilie **Bouvard**

Pour tout renseignement

✉ animagy@orange.fr

f [Anim'a GYE](#)

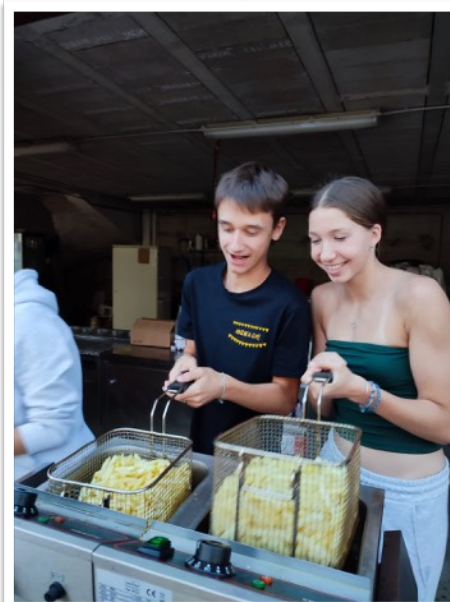


Cette année, nous allons essayer d'impliquer davantage les enfants et adolescents pour enjoliver le village (Pâques, Noël...) par des objets de décoration créés de leur propre main.

Nous essayerons également de remettre en place le marché de Noël qui nous a bien manqué lors de la dernière manifestation de Saint-Nicolas.

Nous remercions vivement les gynoïses pour leur participation à nos différents événements, permettant ainsi de faire vivre l'association.

Et encore un grand merci aux adolescents qui s'impliquent avec sérieux et dynamisme tout au long de l'été pour proposer une petite restauration lors des soirées du Bar'A'Gye.



Si vous souhaitez **rejoindre** l'association, de manière **ponctuelle** ou **régulière**, comme bon vous semble selon le temps que vous pourrez y accorder, nous vous invitons à nous le faire savoir. Nous aurions besoin d'étoffer l'équipe pour proposer davantage d'activités ou de manifestations.



5. Bibliothèque - Les Gy'Stoires.

Notre bibliothèque municipale existe depuis plus de **12 ans** dans des locaux dédiés.

Ce lieu convivial est ouvert à tout le monde, petits et grands.

L'adhésion est **gratuite**, il suffit de s'inscrire.

Le nombre d'ouvrages empruntés durant l'année 2023 est en augmentation progressive (environ **750 ex.**) depuis la COVID, notamment en ce qui concerne les ouvrages destinés aux adultes bien que le nombre d'inscrits (enfants et adultes) s'équilibre d'année en année entre les nouvelles inscriptions et les radiations.

Connaissez-vous son fonctionnement ?

Le stock de livres est d'environ **1500** en permanence (albums jeunesse, BD jeunesse et adultes, documentaires, mangas, romans, bibliographies, livres de cuisine, de loisirs créatifs, ouvrages historiques, philosophiques, ...) réparti pour 80% de prêts auprès de la Médiathèque Départementale (qui dépend du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle) et 20 % de fonds propres aux Gystoires. Pour mieux répondre aux besoins et envies des lecteurs, et proposer des nouveautés régulièrement, un renouvellement de ce stock est effectué trimestriellement.

Des réservations ponctuelles faites par les lecteurs sont prises en compte mensuellement sous réserve des disponibilités départementales. Vous pouvez nous soumettre vos souhaits lors d'une séance : des titres, des auteurs, ou un thème particulier...

Nous avons des abonnements (propres aux Gystoires) à des magazines variés (Notre temps, 60 millions de consommateurs, Les études toulouses, Images Doc ...) ; ceux-ci peuvent être consultés sur place ou bien empruntés.

Le nombre d'ouvrages empruntés est au maximum de 10 par séance pour une période de 2 mois.

Les bibliothécaires Sandrine et Nicole sont toujours heureuses d'accueillir lectrices et lecteurs, disponibles pour échanger sur des ouvrages ou des auteurs, pour vous accompagner dans une recherche...

Pour nous rejoindre :



Ouvert tous les jeudis
de 17h à 19h sauf en août.

« **Dans toute bibliothèque, patiente un livre qui ouvre la porte du voyage** »

Sandra **DULIER**

6. Vie pratique & civisme.

Brûler ses déchets verts à l'air libre c'est interdit !



La lutte contre le changement climatique et la préservation de notre environnement nécessitent des actions conscientes et responsables. Brûler ses déchets verts à l'air libre n'est pas seulement une mauvaise habitude, c'est une violation de la loi* qui a des répercussions néfastes sur notre santé.

*Depuis 2011 (sous peine d'une contravention pouvant atteindre **450€**), une interdiction qui s'applique également aux incinérateurs de jardins.

Echardonage



La destruction des chardons des champs est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non.

Cette destruction devra être terminée avant la floraison de ces derniers

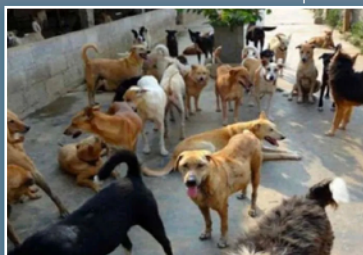
Sortie des poubelles



Nous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille de la levée (soit le dimanche soir après 20 heures), et être rentrées dans la journée suivant la levée.

Pour rappel le compostage est obligatoire pour les déchets alimentaires depuis janvier 2024.

Animaux domestiques



Que ce soit des chiens, des chats ou d'autres compagnons à fourrure, leur présence **non contrôlée** peut avoir des conséquences significatives sur l'environnement et également des problèmes de sécurité au niveau du village et ses abords.

Il est donc rappelé aux propriétaires de garder les animaux sous surveillance et sous leurs responsabilités.

D'autre part, il est **interdit** aux propriétaires d'animaux domestiques, ou à leurs détenteurs de laisser ceux-ci déposer les déjections sur les trottoirs ou toute partie du domaine public et privé.

Stationnement



Il est rappelé qu'il ne faut pas stationner sur les trottoirs, ces derniers étant réservés aux piétons, poussettes, fauteuils roulants.

Si vous vous y garez à titre exceptionnel, serrez-vous le plus possible le long de votre propriété afin de laisser le passage des usagers non motorisés.

Nuisances sonores



Nous tenons à rappeler les horaires sur le bruit. L'utilisation des tondeuses et autres outils de bricolage est **réglémentée par un arrêté préfectoral** selon les horaires suivants

Lundi au vendredi :
8h à 20h

Samedi :
9h -12h et 15h-19h

Dimanche et jours fériés :
10h - 12h

Pour de bonnes relations entre voisins, merci de respecter ces horaires.

7. Salle des fêtes

Pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'un espace suffisamment grand pour recevoir ou organiser un évènement, pensez à réserver la salle des fêtes de notre village !

Nous vous invitons à consulter les conditions d'utilisation de la salle des fêtes directement sur notre site internet ou en mairie. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant les tarifs, les modalités de réservation, la capacité d'accueil, les équipements disponibles, les horaires d'accès, les règles de bon voisinage.

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre jolie salle des fêtes récemment rénovée !

Célébrons ainsi la convivialité de notre village !



Tarifs 2024

	Gynois	Extérieurs
1 jour en semaine	100 €	200 €
Samedi	130 €	260 €
Week-end	200 €	400 €
Caution	400 €	400 €

Assiettes	*(En cas de casse)	6 €
Verres	*(En cas de casse)	3 €

8. Projets en réflexion.

8.1. Aire de jeux.

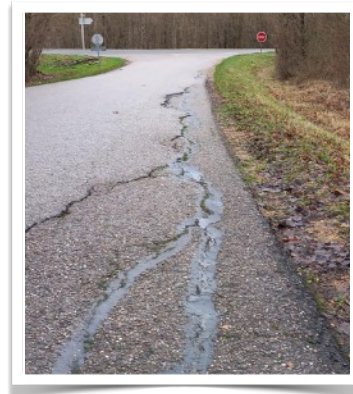
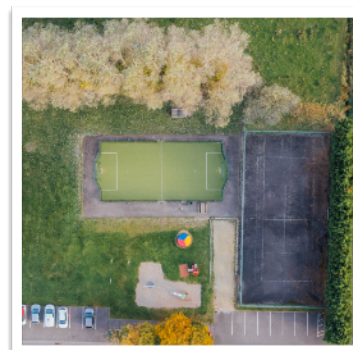
Une réflexion est en cours pour un réaménagement du terrain de jeux dans l'idée de rendre ce lieu de rencontre plus accueillant (bancs, arbres, abris...), en proposant de nouveaux équipements et en repensant la disposition des espaces.

Il s'agira de travaux au long cours qui s'étaleront sur plusieurs années.

8.2. Voirie.

Nous avons tous pu constater la dégradation des chaussées pour les routes communales allant vers Blénod Les Toul, Mont le Vignoble et Domgermain.

Une réflexion est en cours pour la réfection de ces routes, les travaux seront échelonnés, car ils représentent une part importante d'investissement pour la commune. La priorité sera portée, dans un premier temps, sur la route du bois allant vers Domgermain.



9. École.

9.1. Syndicat scolaire - La Marelle.

Cette année encore, la capacité maximale d'accueil est atteinte sur le temps de la pause méridienne.

Ainsi, ce sont 150 enfants qui déjeunent à la cantine, contre 140 enfants inscrits sur le temps périscolaire (garderie du matin et du soir).

À ce jour, le Syndicat emploie 14 personnes, dont deux responsables à temps plein, 12 personnes à temps partiel annualisées.

Cette année, l'une des animatrices Eloïse a été remplacée par Pauline alors que Suzy, ATSEM a quitté le Syndicat.

Myriam **NICK**, ancienne salariée du Syndicat revient cette année prêter main forte sur le temps de pause méridienne, à raison de deux fois par semaine et pallie aux éventuelles absences du personnel.

Florence assure le secrétariat, Virginie, la direction aux côtés de l'équipe d'animation composée de Vanessa (directrice adjointe), Anne, Asuncion, Jeanne-Marie, Karine, Myriam, Pauline, Régine, Sandra et Laurence (ATSEM), Sang et Valérie (responsable de restauration et entretien des locaux).

Dans le cadre de nos activités périscolaires et en partenariat avec l'Association LOANA (Lorraine Association Nature), nous avons organisé en novembre, une activité sur « Le rôle des insectes autour des plantes ».

Le périscolaire a accueilli le 20 décembre au soir la merveilleuse conteuse Florence qui est venue proposer des contes de Noël.

À partir de janvier 2024, le syndicat reprendra son notre partenariat avec l'association Familles Rurales du Pays de Colombey Centre qui animera des ateliers autour de petits robots pédagogiques.

Regroupement Scolaire - Blénod-lès-Toul



Scolarité

2 rue de Mont le Vignoble
54113 Blénod-lès-Toul

09 67 78 51 08

ce.0541792E@ac-nancy-metz.fr

Périscolaire

2 rue de Mont le Vignoble
54113 Blénod-lès-Toul

03 83 62 05 22

periscolairepirouettecacahuete@gmail.com

10. Vie en collectivité.

10.1. Amélioration de l'habitat.

La communauté de communes Terres Toulaises propose une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), offrant des aides financières, des conseils techniques, et une assistance administrative pour accompagner les habitants dans leurs projets de réhabilitation, d'adaptation, et d'isolation de leur logement.

Cette initiative vise à promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés tels que la laine de bois ou le liège.

Cette initiative a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en luttant contre l'habitat dégradé et en préservant le patrimoine privé ancien.



Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) peuvent atteindre de 45 % à 60 % du montant HT des travaux subventionnables, et elles sont cumulables avec d'autres financements de la communauté de communes Terres Toulaises, du conseil départemental, ou des caisses de retraite.

Ce dispositif cible principalement les propriétaires résidant dans leur logement âgé de plus de 15 ans, sous condition de ressources.

Les propriétaires bailleurs, sans condition de ressources, peuvent également bénéficier de l'OPAH, à condition de pratiquer un loyer modéré pendant six ans et de loger des ménages à revenus modestes.

Pour entamer le processus, il suffit de contacter Urbam Conseil pour discuter du projet et vérifier l'éligibilité, soit par téléphone, par mail, ou en utilisant le formulaire disponible sur www.terrestouloises.com. Ces démarches sont gratuites et ne vous engagent pas.

Si les critères sont remplis, une visite à domicile est organisée, suivie d'un accompagnement à toutes les étapes du projet, du financement au paiement des subventions.

Urbam Conseil

Jean-Baptiste **OUDOT**
03 29 64 45 12
meurtheetmoselle@urbam.fr

10.2. Vigilance cambriolage.

Nous tenons à vous informer d'une récente recrudescence des cambriolages dans notre village.

La sécurité de notre commune est une priorité, et nous souhaitons vous rappeler quelques mesures de précaution pour minimiser les risques.

La mairie met à votre disposition quelques conseils de sécurité permettant d'éviter quelques déconvenues.



- **Assurez-vous** que vos portes et fenêtres sont équipées de serrures robustes, et envisagez l'installation de dispositifs de sécurité supplémentaires.
- **Éclairez** les zones extérieures afin de dissuader les cambrioleurs. Assurez-vous que vos éclairages extérieurs fonctionnent correctement.
- **Installez** si possible, des systèmes de sécurité tels que des caméras de surveillance ou des alarmes. Ces dispositifs peuvent décourager les intrusions.
- **Simulez** la présence en utilisant des minuteries pour les lumières, et demandez à un voisin de collecter votre courrier.
- **Soyez attentifs** aux activités suspectes et signalez-les aux autorités locales. La vigilance de chacun contribue à la sécurité de tous.

En cas d'incident ou de situation suspecte, contactez immédiatement les forces de l'ordre en composant le **17** ou les services d'urgences au **112**.

Informez également vos voisins pour renforcer la vigilance collective.

10.3. Ordures ménagères.

Pour l'ensemble des communes de Terres Toulaises, la séparation des déchets recyclables demeure : d'un côté, le papier, les journaux, le carton et les cartonnettes, de l'autre, les autres emballages.

Depuis 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte aura désormais lieu une semaine sur deux (voir le calendrier de passage dans l'encart à droite).

Concernant la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères :

Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.

En cas de jour férié, la collecte est décalée au samedi suivant.

Les sacs en vrac et les poubelles non homologuées ne sont pas collectés.

Si votre bac est trop petit ou trop grand, contactez la CC2T (limite d'un changement gratuit par an).

Les bacs débordants sont comptabilisés deux fois dans le cadre de la tarification incitative.

Les bacs trop lourds ne sont pas collectés (risque de casse).

Un verrou est proposé gratuitement aux foyers ne pouvant remiser leur bac.

En cas de déménagement, le bac reste sur place ainsi que le badge d'accès en déchèterie.

Une question sur le tri ou les collectes ?

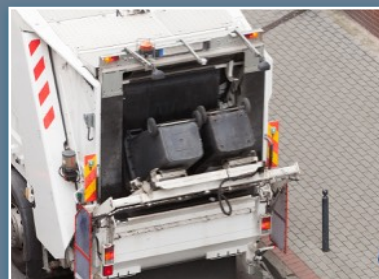
03 83 43 23 76

ou

dechets@terrestouloises.com

Scannez le QRcode ci contre pour mettre à jour automatiquement votre calendrier numérique !

Collectes des ordures ménagères et recyclables



Besoin d'adapter le volume de votre bac ?

Un changement gratuit par an et par foyer.

Planning de collecte 2024 :

Lundi, semaines impaires

- ➔ Samedi 6, Lundi 15, 29 **janvier**
- ➔ Lundi 12 et 26 **février**
- ➔ Lundi 11 et 25 **mars**
- ➔ Lundi 8 et 22 **avril**
- ➔ Lundi 6 et samedi 25 **mai**
- ➔ Lundi 3 et 17 **juin**
- ➔ Lundi 1er, 15 et 29 **juillet**
- ➔ Lundi 12 et 26 **août**
- ➔ Lundi 9 et 23 **septembre**
- ➔ Lundi 7 et 21 **octobre**
- ➔ Lundi 4 et 18 **novembre**
- ➔ Lundi 2, 16 et 30 **décembre**



10.4. Tri des déchets alimentaires.

À compter du **1er janvier 2024**, les épluchures, les restes de repas, et les aliments périmés ne devront plus être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Les déchets alimentaires, issus de la cuisine, tels que les restes de repas et les produits périmés non consommés, ne doivent pas être confondus avec les déchets verts provenant du jardinage, qui doivent être déposés en déchèterie (tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, etc.).

Pour ceux qui disposent d'un jardin, il suffit d'installer un composteur individuel.



Pour celles et ceux souhaitant obtenir un composteur, la communauté de commune en met à la vente :

Tarifs

- Composteur bois 300 litres : **30 €**
- Composteur bois 600 litres : **40 €**
- Bio seau (pour transporter les déchets de cuisine) : **2 €**
- Aérateur : **12 €**
(pour aérer le composteur et décompacter la matière)

Renseignez-vous sur les disponibilités et les tarifs au 03 83 43 23 76

Retrait à l'accueil de la CC2T sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Règlement en espèces ou chèque (à l'ordre de la Régie Terres Toulouises).

Par ailleurs, la CC2T a mis en place près de **50 sites** de compostage partagé sur le territoire. Vous trouverez la liste des emplacements sur le site de la communauté de communes⁸.

Ces espaces accueillent les déchets alimentaires, et chaque site est géré par un(e) référent(e) volontaire, avec l'entretien assuré par des agent(e)s communautaires.

Un moyen simple et écologique de donner une seconde vie à nos déchets alimentaires.



⁸ <https://www.terrestouloises.com/terres-touloises-au-quotidien/ou-sont-les-sites-de-compostage-partage>

10.5. Lingettes

Les lingettes, jetées négligemment dans les toilettes, posent un sérieux problème pour les réseaux d'assainissement.

Elles obstruent les canalisations, endommagent les postes de pompage et les stations d'épuration, entraînant des coûts pour l'environnement et la collectivité qui doit régulièrement intervenir pour les retirer. Dans les réseaux unitaires, où eaux usées et pluviales partagent les mêmes conduits, le risque de voir ces lingettes finir dans la nature est accru. En cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage, conçus pour éviter la saturation du réseau, rejettent le surplus dans le milieu naturel, mais la forte dilution n'empêche pas l'emportement de tout ce qui a été jeté dans les toilettes, y compris les fameuses lingettes.

10.6. Affouage.

La municipalité de Gye propose des parcelles d'affouage aux habitants de la commune intéressés.

Le bois à couper et l'attribution des parcelles sont décidés par l'ONF⁹.

Chaque année l'information est diffusée courant novembre par tract (et prochainement sur notre internet) pour une inscription en mairie (21 personnes inscrites en 2023 contre une douzaine les années précédentes).



Une fois le bois coupé et empilé, la commission bois du conseil municipal passe sur chaque parcelle pour évaluer le nombre de stères et établir la facture au prix de **7€/stère**¹⁰.

La période d'abattage, façonnage et enstérage s'étale de fin mai à fin septembre. Le débardage et l'enlèvement du bois doivent être réalisés pour fin septembre.

Rappel d'usage, seuls les habitants de Gye peuvent bénéficier de ce service. Par ailleurs, nous précisons que les produits délivrés ou vendus à des particuliers sont destinés à un usage strictement personnel (bois de chauffage dans la très grande majorité des cas) et que leur revente est interdite¹¹.

⁹ Organisation Nationale des Forêts

¹⁰ Tarif 2023

¹¹ <https://urlz.fr/keOy>

11. Notes.

A series of horizontal dashed lines for writing notes.





Village dynamique

Gye, trois lettres pour un record !



L'enseignement gynoïis

Une école d'avant.



Carte postale

Remonter le temps



Panneau d'information

Un peu d'histoire au cœur de Gye

Bulletin Municipal 2024



Lavoir de Gye.

Ô nostalgie des lieux qui n'étaient point assez aimés à l'heure passagère, que je voudrais leur rendre de loin le geste oublié, l'action supplémentaire !

Revenir sur mes pas, refaire doucement – et cette fois, seul – tel voyage, rester à la fontaine davantage, toucher cet arbre, caresser ce banc ...

Monter à la chapelle solitaire que tout le monde dit sans intérêt ; pousser la grille de ce cimetière, se taire avec lui qui tant se tait.

Car n'est-ce pas le temps où il importe de prendre un contact subtil et pieux ? Tel était fort, c'est que la terre est forte ; et tel se plaint : c'est qu'on la connaît peu.

Rainer Maria **Rilke**, Vergers, 1926